Retraite par répartition ou à point

Posted on 1 février 2023 by Patrick Rouillier

Tout d'abord précisons deux points :

Tous les systèmes de retraite et en particulier le nôtre sont un système de répartition des sommes disponibles au prorata des droits acquis par les cotisants

Tous les systèmes de retraite et en particulier le nôtre sont des systèmes à points acquis par les cotisants.

Le vrai débat porte sur les sommes disponibles qui sont soit acquises par les cotisations des actifs soit par la capitalisation des sommes cotisées par les retraités

1. **Notre système, dit par répartition**. Les sommes disponibles à répartir entre les retraités sont le fruit des cotisation salariés actifs. Elles sont donc conditionnées par le niveau d'activité (taux de chômage, niveau des salaires) donc indirectement par les conditions économiques. L'autre facteur étant ne nature démographie et dépends du ratio entre cotisants et bénéficiaires. Rappelons, pour mémoire que sont à charge des actifs non seulement les retraités mais également les enfants, les adolescents, les étudiants, les femmes au foyer, soit environ 50% de la population Française.
   Les sommes disponibles sont donc fonction de ces paramètres l'année de versement des pensions aux retraités (même si elles peuvent être lissées sur quelques années). Si la démographie est défavorable ou si l'économie s'écroule les pensions s'écroulent.
2. **Le système dit par capitalisation** utilisé dans de nombreux pays. Les sommes disponibles sont le fruit de la capitalisation (placement) des cotisations versées par chacun des retraités. Elles sont donc personnelles, nominatives et étroitement dépendantes de l'évolution de l'économie tout au long de l'activité des cotisants. Si l'économie s'écroule les retraites s'écroulent.

On voit que quelque soit le système les pensions des retraités sont liées aux conditions socio-économiques. Notre système, dit par répartition dépendant en plus de l'évolution de la démographie et surtout de la pyramide des âges.

L'un des avantages avancé en faveur du système par répartition est la notion de solidarité entre les générations. C'est une vision un peu idéale de la réalité

1. Chaque travailleur qui cotise aux caisses de retraite a le sentiment qu'il cotise pour sa retraite. On entend très souvent ce discours : « J'ai cotisé pendant des

années et j'ai donc gagné ma retraite » c'est faux il à cotisé pour gagner des droits à la retraite (des points) et payer la retraite de ses ainés et se sont les cotisations des actifs qui paient sa pension en valorisant ces points.
2. La solidarité est un sacrifice volontaire que l'on fait pour aider les autres. Dans notre système la solidarité est obligatoire ! Dans un régime vraiment solidaire les actifs accepteraient de cotiser d'avantage au cas où les pensions des retraités seraient menacées. L'expérience montre que l'on est loin du compte.

En ce qui concerne les évolutions prévisibles de l'équilibre des régimes de retraites le COR (conseil d'orientation des retraites) a fait un important travail de prévision qui envisage un système général déficitaire jusqu'en 2030 puis en équilibre par la suite. Mais comme toutes prévisions ce travail est basé sur des hypothèse et notamment sur un niveau de chômage de 4,5% sur toutes les années à venir.

Franchement qui peut se targuer de prévoir l'avenir, certainement pas moi plus que le COR. Qui peut prédire ce que seront nos économies dans 10 ou 20 ans, quel sera le niveau de chômage en France, les progrès de la médecine, y auras-t-il des conflits internationaux voire mondiaux, que nous réserve l'incertitude climatique, les flux migratoires, la démographie, auront nous d'autres épidémies comme celle du Covid ? Autant d'impondérables qui ont une influence directe ou indirecte sur les régimes de retraites à travers les conditions socio-économiques.

Malheureusement une reforme des retraites et une réforme à long terme (à échéance de 20 ou 30 ans) et prendre position dans de telles conditions est bien difficile. Et pourtant il faut le faire ! Quand on peut pas faire bien on essaye de faire le moins mal possible.

Prévoir la situation économique de la France et du monde dans 20 ans me paraît impossible.

La démographie est plus accessible à la prévision. Dans tous les pays développés la démographie est en berne et les femmes font de moins en moins d'enfants. C'est un phénomène qui n'est pas nouveau et qui paraît durable, d'autant plus que plus les pays accèdent à un niveau de développement correcte et plus leur démographie baisse. C'est bon pour l'avenir de la planète mais mauvais pour celui des retraites.

D'autre part les études sont de plus en plus longue et l entrée dans le monde du travail plus tardif.

Si on ajoute à tout cela l'allongement de la durée de vie (les progrès de la médecine sont fulgurants) le nombre des « assistés » par rapport au nombre des « actifs » ne peut que croitre et notre système de retraite « par répartition » (dont nous sommes si fier) et condamné à brève échéance.

De plus on observe un affaiblissement de la notion de solidarité et pour chacun le sentiment qu'il s'en sortirait mieux tout seul (les autres sont de moins en moins vus comme une aide mais comme un boulet) et la société « s'Ubérise » de plus en plus.

De tout cela on peut conclure que la retraite par répartition devra, un jour ou l'autre, être remplacée par une retraite par capitalisation

Autre avantage de la capitalisation est de dégager des sommes énormes pour un fond de pension capable d'injecter des finances dans l'économie

La retraite par point peur également revenir redistributive si on accorde un peu plus de points aux bas salaires qu'aux autres.

Cependant dans tous les cas l'âge de départ à la retraite devra être reculé (c'est dommage !) pour tenir compte de la plus longue durée de vie soit pour rendre plus favorable le ratio actifs / retraités, soit pour bénéficier d'un temps plus long de cotisations et de capitalisation.